



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 29 mai 2019

Question n° 4 de Mme Céline Misiego, déposée le 12 mars 2019 « Mais où est la participation à la Riponne et au Tunnel ? »

Rappel

« La semaine passée, lors de l'inauguration de l'exposition, Monsieur le syndic nous a présenté la suite de la démarche participative Riponne-Tunnel. A savoir, l'ajout de quatre membres de la population dans le jury du concours d'idée, et le débat de ce même jury qui aura lieu en public. Comme depuis le début de la présentation de cette démarche, je reste perplexe car il n'y a toujours pas trace d'une réelle possibilité pour la population en entier de pouvoir choisir le futur visage de ces deux places si importantes et si centrales pour les Lausannois et Lausannoises. Le mieux aurait été que la population en entier constitue le jury du concours d'idée, à l'image du budget participatif mis en place par le municipal David Payot dans son dicastère. Au vue de la démarche, telle que décrite actuellement, il semble que cette démarche participative ne soit, en réalité, qu'une énième consultation et qu'elle ne mène à un refus total par référendum du projet choisi. J'ai peur donc que la Municipalité rate à nouveau l'occasion de mettre en place une réelle démarche réellement participative qui fasse confiance à la population ».

Préambule

Dans le préavis N° 2017/48 portant sur le réaménagement du secteur Riponne-Tunnel, la Municipalité indiquait en préambule que *« les habitant-e-s du secteur Riponne-Tunnel, les associations, les acteurs du tissu économique lausannois, les professionnel-le-s de l'urbain et plus largement tous les Lausannois-es qui souhaitent s'impliquer seront invité-e-s à participer à la mutation de ces espaces publics centraux, tout particulièrement dans la définition des usages attendus ».*

La question écrite posée par Mme Céline Misiego entretient l'idée que la démarche participative engagée à la Riponne serait factice. Or à ce jour, la démarche initiée est l'une des plus novatrices qu'ait connu la Ville de Lausanne. Elle a déjà permis à ce jour la participation d'environ 450 personnes de milieux très divers. Plus de 70 entretiens individuels avec des acteurs et usagers du quartier ont été conduits en parallèle comme la mobilisation des jeunes et des enfants à travers l'implication de classes du collège et du gymnase notamment. Nous sommes donc très loin d'une démarche ne s'appuyant que sur un petit cercle d'initiés ou de passionnés.



Il convient par ailleurs de rappeler que nous n'en sommes qu'au début du processus et que le concours d'idées qui maintenant lancé est un concours sans mandat de réalisation. C'est un concours d'idées qui a pour but de nourrir la réflexion, non pas de proposer un projet fini et ficelé qui serait imposé à la population. La démarche est à cet égard plus ambitieuse : il appartiendra ensuite au Service de l'urbanisme, en poursuivant la démarche participative, de proposer une image directrice pour les places de la Riponne et du Tunnel.

La démarche engagée n'est pas à comparer avec l'expérience du budget participatif : dans un cas, il s'agit de dessiner, dans le cadre d'un processus qui sera long, le réaménagement de deux places majeures du centre-ville, dans l'autre d'apporter des soutiens financiers à des projets de quartier portés et proposés par des habitants. Les deux démarches ne visent pas les mêmes buts.

S'agissant du concours d'idée d'urbanisme qui est maintenant lancé, il convient de relever que c'est le premier en Suisse qui :

- intégrera au sein du jury des habitants ;
- prévoit une délibération en public du jury ;
- institue la mise en place d'un groupe de « spécialistes-conseils » de l'usage, composé d'habitants, usagers, commerçants, qui travaillera parallèlement au jury et lui fera part de ses remarques.

Le concours a reçu la validation de la SIA.

Pour rappel, la démarche de projet Riponne-Tunnel se construit autour de la participation comme véritable fil rouge. Sont ici rappelées les trois premières étapes de participation du projet :

- *en amont du concours d'idées.* Afin d'alimenter le cahier des charges du concours, un diagnostic participatif a été élaboré depuis l'automne 2018 sur la base de plusieurs dispositifs d'échange complémentaires : 70 entretiens semi-directifs à ce jour, des visites de site guidées par des acteurs locaux (par une commerçante, des seniors, des cyclistes, un historien, un urbaniste indépendant, etc.), des travaux approfondis dans plusieurs classes du collège de la Barre et avec des gymnasiens de la Cité et finalement un week-end forum & atelier participatif, permettant de croiser les regards et d'approfondir les problématiques identifiées jusqu'à présent. Une exposition rétrospective a de plus permis de présenter deux cents ans de développement urbain et les multiples projets conçus pour ce secteur mais non réalisés ;
- *pendant le concours d'idées.* Un groupe sera constitué pour intervenir comme « spécialistes-conseils » de l'usage et quatre représentants des habitants et usagers intégreront le jury afin d'officialier comme membres et suppléant. A noter que les délibérations du jury (planifiées en novembre 2019) se dérouleront en présence du public, afin d'offrir un maximum de transparence ;
- *après le concours d'idées.* Les résultats du concours seront présentés à la population dans le cadre d'une exposition en 2020. Des dispositifs participatifs (tables-rondes, etc.) permettront de débattre des propositions. Sur la base des recommandations du jury et du débat public, une image directrice sera ensuite élaborée pour orienter le développement à long terme du secteur Riponne-Tunnel.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Comment vont être choisies les personnes issues de la population lausannoise qui intégreront le jury du concours d'idées ?

A ce jour, 450 personnes ont pris part à la démarche participative, toutes ont été sollicitées pour participer au jury ou occuper une des seize places de spécialistes-conseils accompagnant le jury. Parmi elles, une cinquantaine de personnes ont manifesté leur intérêt à continuer la démarche. Elles ont été invitées à une séance le 21 mai 2019 durant laquelle les quatre membres du jury et les 16 spécialistes-conseils ont été tirés au sort en respectant la parité femmes hommes.

Question 2 : La Municipalité ne trouverait-elle pas opportun de mettre en place un prix du public pour le concours d'idées ?

Dans le cadre d'un concours d'idées sans mandat de réalisation, il reviendra au Service de l'urbanisme de dessiner une image directrice fédératrice, qui participera à alimenter et approfondir le débat public sur l'ensemble des résultats du concours. De ce point de vue, la voie de l'intégration du public dans la démarche est ici plus porteuse et ambitieuse qu'un prix du public. La démarche participative est surtout appelée à se poursuivre après le concours.

Question 3 : Pourquoi la Municipalité refuse-t-elle de laisser le choix final à la population ?

Il n'est à ce stade pas du tout exclu de soumettre l'image directrice au vote populaire.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Céline Misiego.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 29 mai 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

F.L. |



Le secrétaire
Simon Affolter

Simon Affolter